

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 4 MARS DE L'AN 2024, À 19 H 30 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 4 mars de l'an 2024, à 19 h 30 au Centre paroissial Léo-Cloutier situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. Proclamation - Saint-Ours, Capitale de la jeunesse littéraire
  - 3.1 Proclamation - Saint-Ours, Capitale de la jeunesse littéraire
4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2024**
5. **Législation**
  - 5.1 Avis de motion - Règlement numéro 2024-268 - Tarifs de compensation pour les différents services municipaux
  - 5.2 Avis de motion - Règlement numéro 2024-269 - Règlement sur les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égouts
  - 5.3 Avis de motion - Règlement 2024-270 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossé de chemins et la fermeture de fossés
  - 5.4 Avis de motion - Règlement 2024-271 - Règlement concernant la prévention incendie
6. **Administration générale**
  - 6.1 Rapport du maire
  - 6.2 Adoption des comptes de la période
  - 6.3 Calendrier de conservation - autorisation de destruction
  - 6.4 Défi Pissenlit - Édition 2024
  - 6.5 Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) - Demande de contribution
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Schéma de couverture de risque incendie - An 2 - Adoption
  - 7.2 Départ et fin d'emploi - SSI

- 7.3 Feu d'artifice - Camping Marina Bellerive
- 8. **Transport routier**
- 8.1 Demande au ministère des Transports pour le nettoyage des fossés
- 9. **Hygiène du milieu**
- 9.1 Mise à niveau du poste de traitement des eaux usées - Octroi de contrat
- 9.2 Vidange des boues - Octroi de contrat
- 10. **Santé & bien-être**
- 11. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
- 12. **Loisirs & culture**
- 12.1 Proclamation - Saint-Ours, Capitale de la jeunesse littéraire
- 12.2 Achat d'oeuvre d'art
- 12.3 Comité MADA - Nominations
- 13. **Correspondances**
- 14. **Période de questions**
- 15. **Levée de l'assemblée**

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h32 .

Neuf (9) personnes étaient présentes.

**2024-03-1807**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 11.3 - Comité MADA - Nominations et que le point 11.1 soit présenté avant l'adoption du procès-verbal .

## **3. PROCLAMATION - SAINT-OURS, CAPITALE DE LA JEUNESSE LITTÉRAIRE**

**2024-03-1808**

### **3.1. PROCLAMATION - SAINT-OURS, CAPITALE DE LA JEUNESSE LITTÉRAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Ville de Saint-Ours en faveur de la littérature et de la culture s'est exprimé notamment par la création de la Maison de la Culture et de la bibliothèque Narcisse-Pérodeau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours entend continuer à promouvoir la lecture sous toutes ses formes, ainsi que l'écriture et la création;

CONSIDÉRANT QUE la littérature constitue une composante essentielle de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la jeunesse a un rôle de premier plan à remplir dans la relève de cette littérature par son audace, son talent et sa créativité;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plus de quinze ans, le Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours (RLJSO) remplit une mission fructueuse à cet égard et a conquis ses lettres de noblesse;

CONSIDÉRANT QUE son rayonnement dépasse amplement les limites territoriales de la Ville de Saint-Ours et bénéficie largement, et sur plusieurs plans, à notre communauté et au Québec.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours proclame Saint-Ours Capitale de la jeunesse littéraire, en reconnaissance du dévouement et de l'engagement du Regroupement Littéraire Jeunesse de Saint-Ours auprès des jeunes;

De demander au gouvernement provincial à reconnaître l'apport important du RLJSO et de notre Ville dans ce sens.

2024-03-1809

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

5. **LÉGISLATION**

5.1. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-268 - TARIFS DE COMPENSATION POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Beaudreault qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-268 concernant les tarifs de compensation pour les différents services municipaux.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour le règlement 2022-249.

5.2. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-269 - RÈGLEMENT SUR LES RACCORDEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

Avis de motion est donnée par madame la conseillère Lise Couture qu'elle présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-269 concernant les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que les rejets dans les réseaux d'égout.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour le règlement datant de 2005 avec les nouvelles normes en vigueur.

5.3. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2024-270 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS, PONTS, PONCEAUX, FOSSÉ DE CHEMINS ET LA FERMETURE DE FOSSÉS**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Bertrand qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-270 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossé de chemins et la fermeture des fossés.

L'objet de ce règlement est de pouvoir encadrer la construction de ponceaux et l'entretien de fossés de son territoire.

#### 5.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2024-271 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Vallée qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-271 intitulé Règlement concernant la prévention incendie.

L'objet de ce règlement est d'encadrer la prévention incendie sur le territoire de la Ville de Saint-Ours.

### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 6.1. RAPPORT DU MAIRE

2024-03-1810

#### 6.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 4 mars 2024 pour la somme totale de 591 888,62 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

<b>Ville de Saint-Ours</b>		
<b>Liste des comptes payables</b>		
<b>au 4 mars 2024</b>		
<b>DÉPENSES DU MOIS</b>	<b>DÉBOURSÉS</b>	<b>À PAYER</b>
<b>Administration générale</b>		
Ajustement taxes	335,80 \$	- \$
Conseil municipal	138,61 \$	- \$
Gestion financière & administrative	43 122,83 \$	- \$
Évaluation	3 048,71 \$	- \$
Hôtel de Ville	10 203,53 \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>		
Service de prévention incendie	6 742,64 \$	- \$
Sécurité civile	1 492,59 \$	- \$
<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	7 936,03 \$	- \$
Déneigement	34 407,62 \$	- \$
Éclairage des rues	532,03 \$	- \$
<b>Hygiène du milieu</b>		
Réseau distribution d'eau potable	4 128,77 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	7 072,58 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	5 713,31 \$	16 842,58 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	3 512,50 \$	- \$

Matières résiduelles	38 684,68 \$	- \$
<b>Santé &amp; bien-être</b>		
Aide communautaire	688,75 \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
Urbanisme et zonage	2 295,11 \$	- \$
Promotion et développement économique	15 501,10 \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>		
Administration & activités récréatives	1 087,57 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 390,73 \$	- \$
Patinoires	45,58 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	250,71 \$	- \$
Parcs régionaux	9 660,11 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	2 754,60 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	2 259,52 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 431,21 \$	- \$
Activités culturelles - Autres	390,00 \$	- \$
<b>Financement</b>		
Dettes à long terme	35 036,16 \$	- \$
<b>Immobilisations</b>		
Immobilisations	217 249,01 \$	17 427,92 \$
<b>DAS - RRS - Ass. Coll.</b>	24 280,29 \$	- \$
<b>Salaires nets</b>	42 190,70 \$	- \$
<b>TPS à recevoir</b>	14 916,07 \$	1 632,12 \$
<b>TVQ à recevoir</b>	14 858,50 \$	1 628,05 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>554 357,95 \$</b>	<b>37 350,67 \$</b>

**2024-03-1811**

### **6.3. CALENDRIER DE CONSERVATION - AUTORISATION DE DESTRUCTION**

CONSIDÉRANT les obligations prévues par la Loi sur les archives dans le secteur municipal;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

Que le conseil autorise la destruction des documents listés en annexe.

**2024-03-1812**

### **6.4. DÉFI PISSENLIT - ÉDITION 2024**

CONSIDÉRANT l'invitation que la Ville a reçue afin de participer au défi pissenlit pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce défi se veut un mouvement de sensibilisation sur l'importance et l'avenir des insectes pollinisateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a à coeur la protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Ours:

- accepte de s'inscrire au défi pissenlit 2024;
- s'engage à promouvoir ce défi auprès de sa population.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC Pierre-De Saurel et à Miel & Co.

**2024-03-1813**

#### **6.5. GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) - DEMANDE DE CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc., ci-après GCAC, datée du 27 février 2024;

CONSIDÉRANT l'apport inestimable de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne en matière de sauvetage maritime bénévole;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours appuis la GCAC par un don de 500 \$.

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-03-1814**

#### **7.1. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE - AN 2 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Pierre-De Saurel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022;

CONSIDÉRANT l'article 17 de la *Loi sur la sécurité incendie* obligeant les MRC à adopter une procédure de vérification périodique de leur plan de mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la directrice générale suite au rapport annuel d'activités de la MRC pour l'An 2;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par la conseillère Lise Couture

et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve le rapport de l'an 2 tel que présenté par le directeur incendie;

DE faire parvenir copie de la résolution et du rapport à la MRC Pierre-De Saurel.

## **2024-03-1815**

### **7.2. DÉPART ET FIN D'EMPLOI - SSI**

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a des critères sur l'embauche et le maintien en poste des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 21001 a déménagé hors du périmètre de 25 km et n'est plus à l'emploi sur le territoire de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 21015 ne répond plus aux appels, n'a pas suivi de formation obligatoire depuis un an et est maintenant à l'emploi des Forces Armées Canadiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'employé no 21017 est à l'emploi à temps plein à l'Aéroport International Montréal-Trudeau;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

Le conseil met fin à l'emploi des trois employés précédemment listés puisqu'ils ne rencontrent plus les critères d'embauche du Service incendie de Saint-Ours.

## **2024-03-1816**

### **7.3. FEU D'ARTIFICE - CAMPING MARINA BELLERIVE**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de feu d'artifice pour les dates suivantes:

22 juin 2024 - Fête nationale  
31 août 2024 - Fête du Travail

CONSIDÉRANT l'approbation du directeur du service incendie de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la tenue de feu d'artifice au Camping Marina Bellerive aux dates demandées, et ce, selon les directives du directeur du service incendie de la Ville.

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

## **2024-03-1817**

### **8.1. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE NETTOYAGE DES FOSSÉS**

CONSIDÉRANT QUE la route de Michaudville et le Chemin des Patriotes sont des routes sous la responsabilité provinciale;

CONSIDÉRANT QUE, durant les derniers mois, des débordements de fossés ont été observés à quelques endroits sur ces routes et ont un impact négatif sur les conditions routières dont aquaplanage et formation de glace, entres autres;

CONSIDÉRANT QUE ces débordements ont également un impact sur les cours d'eau avoisinant ainsi que sur les terrains de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports d'intervenir sur ces fossés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder au nettoyage des fossés longeant la route 133 (Chemin des Patriotes) ainsi que le rang de Michaudville.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2024-03-1818**

### **9.1. MISE À NIVEAU DU POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été déposé sur le SEAO pour obtenir des soumissions pour la mise à niveau du poste de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les 7 soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par l'ingénieur en charge du projet, monsieur François Desjardins de la firme FD Expert-conseil;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le contrat à Cimota inc. au montant de 780 622.76 \$ incluant les taxes et une contingence de 10 000 \$.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Roch-sur-Richelieu.

**2024-03-1819**

**9.2. VIDANGE DES BOUES - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres a été déposé sur le SEAO pour obtenir des soumissions pour la vidange des boues aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions par l'ingénieur en charge du projet, monsieur François Petit;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyée par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le contrat à Les Entreprises Denexco inc., au montant de 286 892.75 \$;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Roch-sur-Richelieu.

**10. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**11. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**12. LOISIRS & CULTURE**

**12.1. PROCLAMATION - SAINT-OURS, CAPITALE DE LA JEUNESSE LITTÉRAIRE**

Ce point est devancé avant l'adoption du procès-verbal.

**2024-03-1820**

**12.2. ACHAT D'OEUVRE D'ART**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté une politique d'achat d'oeuvre d'art annuelle par laquelle elle s'engage à acquérir une oeuvre pour la somme de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le conseil aimerait élargir ses horizons et permettre, outre la peinture, la photographie, l'art visuel numérique, etc;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours ouvre un concours d'oeuvre d'art;

QUE les artistes du milieu fassent parvenir à la Ville une photo de leur oeuvre, incluant peinture, photographie, art visuel numérique ou autres d'ici le 30 avril 2024;

QUE le comité procédera à l'évaluation des oeuvres et procédera à la nomination de l'oeuvre à être acquise par la Ville.

**2024-03-1821**

### **12.3. COMITÉ MADA - NOMINATIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté sa Politique MADA en décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un comité pour le suivi du plan d'action et de la Politique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyée par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours nomme madame la conseillère Sophie Poirier en charge du comité;

QUE le conseil nomme Mémoires de Saint-Ours et le Carrefour communautaire l'Arc-en-Ciel pour représenter les organismes ainsi que mesdames Louise Arpin et Diane Théorêt pour représenter les citoyens;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC Pierre-De Saurel.

### **13. CORRESPONDANCES**

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2024-03-1822

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h43 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

---

Sylvain Dupuis,  
Maire

---

Pascale Dalcourt,  
Directrice générale & greffière-  
trésorière

*Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*